

L'hon. A. Laing (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales): 1. M. Maurice Berry, architecte en chef des monuments historiques de Paris, a été retenu, en vertu de contrats comme architecte conseil pour la restauration de la forteresse de Louisbourg. C'est à ce titre qu'il vint à Ottawa récemment pour discuter des problèmes ayant trait à la reconstruction du Château Saint-Louis.

2. Non.

3. MM. E. McM. Larrabee, J. D. Swannack, fils, B. W. Fry, I. C. Walker, J. O. Vogel, J. P. Marwitt, R. B. Lane.

4. M. E. McM. Larrabee.

5. La phase initiale des fouilles archéologiques ayant trait au projet a nécessité l'excavation de l'ensemble de la citadelle. Afin de coordonner les efforts des hommes de profession employés à cette tâche, un archéologue senior fut affecté au projet. La deuxième phase des travaux archéologiques (laquelle est en cours à l'heure actuelle) comporte des fouilles à pratiquer dans des endroits déterminés, fouilles qui se font plus facilement par de petits groupes, chacun sous la direction d'un archéologue, qui ont pour fonction, entre autres, d'élaborer un rapport définitif sur les endroits qui ont fait l'objet de leurs fouilles. Étant donné que la nature des fouilles archéologiques n'exige pas la présence d'un archéologue senior (la coordination se faisant maintenant par l'entremise du Surintendant du parc), les services prévus au contrat conclu avec M. Larrabee ne sont plus requis. Ainsi, son contrat n'a pas été renouvelé.

6. MM. J. D. Swannack, fils, et I. C. Walker ont été les candidats heureux de concours d'avancement et ils passeront à l'emploi de la Division des lieux historiques du Canada, à Ottawa.

7. Les recherches indiquent que lesdits «fours» n'ont jamais été complètement fonctionnels; en outre, les Français les avaient abandonnés avant la période à laquelle la restauration du château remontera. Même si l'on a dressé une liste complète des vestiges des constructions jugées originales, les agents chargés de la gestion de l'entreprise ont décidé que retenir les fours dans le château restauré entraînerait de fortes dépenses inutiles sans rien apporter à l'interprétation du lieu.

8. La Direction des ressources naturelles et historiques est fort bien au courant des recommandations de l'UNESCO et y souscrit en tenant compte des besoins du Canada à cet égard.

9. La restauration se fonde sur le principe que les parties originales des fortifications seront retenues et intégrées dans les parties reconstruites, chaque fois que la chose sera compatible avec la sécurité publique et la

[M. Prittie.]

conservation à long terme. Depuis le début, les travaux ont été accomplis selon ce principe; c'est pourquoi des mesures de précaution, comme les essais de stabilité du mortier et l'exploration contrôlée d'aires clés, font partie intégrante des travaux de reconstruction. La mauvaise qualité du mortier original, ajoutée à l'action du gel au cours de deux siècles et à celle des Anglais qui ont démoli la forteresse en 1760 en la faisant sauter, sont des éléments qui, en plusieurs occasions, empêchent de retenir certains ouvrages.

10. Un grand nombre d'écrêteaux sont rédigés dans les deux langues officielles, mais une pénurie de personnel compétent pour assurer le caractère bilingue de ces écrêteaux a pour effet qu'on ne peut en ériger autant et aussi rapidement qu'on le voudrait.

11. S'il est vrai que l'effectif total d'historiens à embaucher pour travailler à Louisbourg dépend du recrutement présentement en cours, on vise à ce que la moitié de ces derniers sachent se servir du français.

LE SERVICE D'AIR CANADA D'OTTAWA À NORTH BAY ET ROUYN

Question n° 581—**M. Lefebvre:**

1. Le gouvernement a-t-il étudié la possibilité d'étendre le service d'Air Canada d'Ottawa à North Bay (Ontario) et Rouyn (Québec)?

2. Dans le cas de l'affirmative, a) quand cette étude a-t-elle été entreprise, b) à quelles conclusions a-t-elle abouti?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La Commission des transports aériens communique les renseignements suivants:

1. Non, Air Canada assure un service quotidien par avion Viscount entre Ottawa et Rouyn. Le service entre Ottawa et North Bay est assuré via Toronto.

2. Ne s'applique pas.

LES NAVIRES DE CONSTRUCTION ÉTRANGÈRE IMMATRICULÉS AU CANADA

Question n° 595—**M. Smith:**

Combien de navires de construction étrangère faisant du commerce dans les eaux canadiennes a-t-on inscrits sur les registres du Canada du 1^{er} janvier 1965 au 31 janvier 1966, et, à l'égard de ces navires, quels sont: a) la date d'inscription sur les registres canadiens, b) le nom du propriétaire du navire, c) le nom du navire, d) l'ancien port d'attache, e) le tonnage f) le pays de provenance, g) l'année de construction?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Du 1^{er} janvier 1965 au 31 janvier 1966, 35 navires de commerce construits à l'étranger ont été immatriculés au Canada. Voici les renseignements demandés sous les diverses rubriques susmentionnées: